



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
bi



22104746

Déposé / Reçu le

24 AOÛT 2022

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**
Greffe

N° d'entreprise : **0739 903 132**

Nom

(en entier) : **ALIAxis INVESTMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **1050 Bruxelles, avenue Arnaud Fraiteur, 15-23**

Objet de l'acte : Augmentation de capital. Modification des statuts.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 11 juillet 2022, ce qui suit:

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de renoncer, conformément à l'article 7:179 § 3 du Code des sociétés et des associations, aux rapports du conseil d'administration et du commissaire à établir dans le cadre de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide :

a. d'augmenter le capital à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de deux cent trente-neuf millions cent un mille trois cent soixante-deux euros (EUR 239.101.362,00) à deux cent quarante-sept millions cent un mille trois cent soixante-deux euros (EUR 247.101.362,00) par la création de 8.000.000 d'actions nouvelles, en tout semblables aux actions existantes ;

b. de procéder séance tenante à la souscription en espèces aux dites 8.000.000 d'actions nouvelles au prix d'1 euro l'une, avec libération intégrale au moment de la souscription par l'actionnaire unique, la société anonyme « ALIAXIS ».

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau capital et sa représentation, comme suit :

ARTICLE 5 - CAPITAL

Le capital souscrit, fixé à deux cent quarante-sept millions cent un mille trois cent soixante-deux euros (EUR 247.101.362,00), est représenté par 247.101.362 actions sans mention de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposés en même temps une expédition de l'acte du 11 juillet 2022, procuration, attestation bancaire et le texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2022 - Annexes du Moniteur belge